



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2020
RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 de la Municipalité du Canton d'Arundel, pour le deuxième exercice débutant le 1^{er} janvier 2020, a été déposé le 26 août 2019 et est disponible pour consultation. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau à l'hôtel de ville, situé au 2, rue du Village, Arundel.

Que toute demande de révision à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectuée une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, concernant la tenue à jour du rôle, doit :

- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité du Canton d'Arundel
2, rue du Village
Arundel (Québec) J0T 1A0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 300-2015 de la M.R.C. des Laurentides, laquelle est exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Arundel, ce 27^{ième} jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept (27 août 2019).

France Bellefleur

France Bellefleur, CPA CA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

